

MOUVEMENT INTERACADEMIQUE 2026

Mouvement SPEN

La procédure de candidature est dématérialisée : les candidats consultent les postes, constituent leur dossier sur I-Prof puis saisissent leurs vœux via SIAM.

Les candidats doivent obligatoirement :

- 1) mettre à jour leur CV dans la rubrique I-prof dédiée à cet usage,
 - 2) formuler la demande de participation dans un type de mouvement,
 - 3) rédiger obligatoirement en ligne, avant de saisir leur(s) vœu(x), une lettre de motivation explicitant leur démarche. S'ils sont candidats à plusieurs mouvements spécifiques, une lettre doit être rédigée par demande. Cette lettre doit comporter une adresse courriel et un numéro de téléphone. Elle doit faire apparaître les compétences du candidat à occuper le poste, et en particulier les liens entre le parcours de formation, le parcours professionnel, les diplômes, certifications et attestations obtenus et le poste sur lequel ils candidatent.
- NB :** Il est conseillé de préparer sa lettre avant toute saisie sur Iprof (risque de déconnexion et perte de la saisie effectuée) et d'éviter d'utiliser la fonction « copier – coller ». La saisie de la lettre s'effectue après avoir créé une demande au mouvement SPEN.
- 4) Déposer le dernier rapport d'inspection ou le dernier compte rendu de rendez-vous de carrière sous forme numérisée,
 - 5) Formuler leur(s) vœu(x) via I-prof/SIAM en fonction des postes publiés mais également de vœux géographiques (académies notamment...) qui seront examinés en cas de postes susceptibles d'être vacants, créés ou libérés au cours de l'élaboration du mouvement spécifique. Cette étape ne peut être réalisée qu'après saisie de la lettre de motivation.

1) Postes de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

A venir

2) Postes de Directeur en CIO – SAIO – DRONISEP

⇒ **Personnels concernés** : Les psychologues de l'Education nationale de la seule spécialité « Education, Développement et Conseil en Orientation scolaire et professionnelle » peuvent candidater sur les postes spécifiques nationaux suivants : postes de Directeur de CIO – postes d'adjoint au Chef de SAIO – postes de PsyEN en (DR)ONISEP (Mouvement ONISC et ONISD et au CNAM/INETOP.

Remarques : Pour les candidats n'ayant jamais exercé les fonctions de DCIO, les candidatures pour des établissements ayant moins de 7 psychologues et une expérience professionnelle d'au moins 5 années seront privilégiées.

⇒ Ces affectations - sur des postes et non pas dans des académies - ne s'appuient pas sur un barème, mais sur un dossier et un avis du directeur de l'ONISEP pour les postes en (DR)ONISEP ou un avis de l'inspection générale pour les postes CNAM / INETOP,

⇒ Modalités de transmission des candidatures pour les psychologues de l'éducation nationale qui ont candidatés en cio – CIO spécialisé, en saio :

1. Les candidatures en (DR) ONISEP

Concomitamment à l'enregistrement de leurs vœux SUR siam 2 via I-prof doivent constituer un dossier de candidature comportant :

- l'acte de candidature rédigé sur papier libre
- renseignements d'état civil
- un C.V retraçant la carrière du candidat et les différents postes occupés
- les titres et diplômes obtenus
- une réflexion sur la mission du directeur ou conseiller dans un des postes sollicités
- éventuellement, les expériences en rapport avec le poste demandé

Ce dossier devra être adressé à la Directrice de l'ONISEP (12 mail Barthélemy-Thimonier, 77437 Marne-la-Vallée cedex 2).

2. Les candidatures au CNAM /INETOP devront être formulées sur un imprimé papier libre téléchargeable à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr:iprof-siam> et transmises à la DGRH B1-3 pour le 15 Décembre 2025.

⇒ La liste des postes est consultable à l'adresse, <https://www.education.gouv.fr/mutation-des-psychologues-de-l-education-nationale-9944>

3) Professeurs de la section CPIF / Enseignants de la MLDS

A compter de la rentrée scolaire 2026, les postes offerts au mouvement des professeurs de lycée professionnel de la section « coordination pédagogique et ingénierie de formation (CPIF) et des personnels exerçant la totalité de leur service au titre de la mission pour la lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) font l'objet d'une publication sur le site internet du ministère, www.education.gouv.fr.

Les personnels désirant y participer sont invités à se rendre sur la page <https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-du-second-degre-siam-phase-interacademique-3218>, rubrique Poste en section CPIF MLDS.

Les fiches de postes comporteront le mode opératoire ainsi que les contacts à qui envoyer le dossier de candidature.

Point d'attention :

- Des postes sont susceptibles de devenir vacants ou de se libérer après la publication du Bulletin Officiel
- Les décisions d'affectation seront communiquées aux intéressés par l'administration à la publication des résultats du mouvement.

Le changement d'académie sera prononcé par la DGRH.

4) Enseignants de S.I.I. et d'économie-gestion

Participation à la phase interacadémique

En fonction de leur corps (agrégé ou certifié) et de leur discipline de recrutement, les enseignants de SII et d'économie-gestion (hors options Informatique et Gestion des Activités Touristiques) peuvent solliciter leur mobilité dans différentes disciplines dans le cadre du mouvement interacadémique.

Les tableaux ci-dessous détaillent par corps les possibilités offertes aux candidats. Leur attention est appelée sur le fait qu'aucun panachage ni aucun cumul ne sera possible.

Le choix effectué lors de la phase interacadémique, lors de la période de saisie des vœux, vaudra également pour la phase intra-académique : aucun changement de stratégie ne sera accepté.

Tableau des possibilités pour les Agrégés				
DISCIPLINE DE MOUVEMENT	DISCIPLINE DE RECRUTEMENT			
	1414A Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique	1415A Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique	1416A Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions	1416A Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie informatique
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui	Oui
L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Non	Non	Oui	Non
L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Non	Oui	Oui	Non
L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Non	Oui	Non	Oui
L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Oui	Non	Non	Non

A titre d'exemple : Un agrégé dont la discipline de recrutement, mentionnée sur l'arrêté ministériel est « économie-gestion option marketing » (8010C) choisira de participer au mouvement soit en économie-gestion option communication, organisation et GRH (L8011), soit en économie-gestion option comptabilité-finances (L8012), soit en économie-gestion option marketing (L8013). Il ne pourra pas participer dans plusieurs disciplines.

Tableau des possibilités pour les Certifiés				
DISCIPLINE DE MOUVEMENT	DISCIPLINE DE RECRUTEMENT			
	1411E Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	1412E Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	1413E Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	1414E Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui	Oui

L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Oui	Non	Non	Non
L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Non	Oui	Non	Non
L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Non	Non	Oui	Non
L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Non	Non	Non	Oui

A titre d'exemple : Un certifié dont la discipline de recrutement, mentionnée sur l'arrêté ministériel est « sciences industrielles de l'ingénieur option énergie » (1412E) choisira de participer au mouvement soit en technologie (L1400), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412). Il ne participera au mouvement que dans une seule de ces deux disciplines.

Participant au mouvement spécifique

L'enseignant désireux de postuler dans ce cadre le fera en fonction de la discipline du support sur lequel il souhaite candidater. A titre d'exemple, les supports en CPGE auront la même discipline de poste que celle de la présente année scolaire et les supports de BTS se verront maintenir leur coloration actuelle.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- Quelle que soit leur discipline de recrutement appartenant au champ des sciences industrielles de l'ingénieur, ils pourront postuler indifféremment sur tous les postes spécifiques relevant de ce domaine ;
- Quelle que soit leur discipline de recrutement appartenant au champ de l'économie-gestion (hors options Informatique et Gestion des Activités Touristiques), ils pourront postuler indifféremment sur tous les postes de BTS relevant de ce domaine.